

## Information complémentaire sur les plans d'options de souscription et d'actions de performance

Suite à des échanges avec des actionnaires institutionnels, veuillez trouver ci-dessous une synthèse et des informations supplémentaires concernant la rémunération long terme, à travers l'attribution de stocks options et d'actions de performance.

### Conditions de performance applicables au plan d'options de souscription 2013

Pondération	65 %	35 %
Conditions de performance	Croissance du Bénéfice Net par action récurrent hors effet de change et éléments exceptionnels 2015 vs 2012	<b>Rendement pour l'actionnaire</b> , défini comme la croissance moyenne annualisée d'un placement en actions Air Liquide sur les exercices 2013/2014/2015
Objectif	+15% de croissance du BNPA pour 100% d'attribution puis dégressivité sur une base linéaire jusqu'à 0% d'attribution pour 0% de croissance du BNPA	Un rendement pour l'actionnaire de 8% pour 100% d'attribution puis évolution sur une base linéaire jusqu'à 0% d'attribution pour un rendement pour l'actionnaire de 4%
Réalisation des conditions de performance	+13,81%	+12,82%
Attribution	92,1%	100%
Attribution totale	94,9%	

Les taux de réalisation des conditions de performance étaient de 90,5% pour le plan de 2012 et de 97,9% pour le plan de 2011.

### Conditions de performance applicables au plan d'options de souscription 2014 et aux plans d'options de souscription et d'actions de performance 2015

Pondération	65 %	35 %	
Conditions de performance	Moyenne des croissances annuelles du Bénéfice Net par action récurrent hors effet de change et éléments exceptionnels sur 3 exercices	<b>50 % Rendement pour l'actionnaire</b> , défini comme la croissance moyenne annualisée d'un placement en actions Air Liquide sur 3 exercices	<b>50 % Rendement pour l'actionnaire vs 2 benchmarks</b> ½ CAC 40 et ½ pairs sur 3 exercices
Objectif	Identique au plan 2013 soit +5% par an, comme publié	Identique au plan 2013 soit un rendement pour l'actionnaire de 8%, comme publié	- 0% si le taux de rendement Air Liquide est inférieur de 3% à la moyenne des deux indices - 100% si le taux de rendement Air Liquide est supérieur de plus de 3% à la moyenne des deux indices
Réalisation des conditions de performance	Ces éléments seront publiés en 2017 pour le plan 2014 et en 2018 pour le plan 2015.		
Attribution			
Attribution totale			

## Conditions de performance applicables aux options et aux actions de performance à attribuer en 2016

Pondération	65 %	35 %	
Conditions de performance	Moyenne des croissances annuelles du Bénéfice Net par action récurrent hors effet de change et éléments exceptionnels sur la période 2016/2017/2018	50 % Rendement pour l'actionnaire, défini comme la croissance moyenne annualisée d'un placement en actions Air Liquide sur 3 ans	50 % Rendement pour l'actionnaire vs 2 benchmarks ½ CAC 40 – ½ pairs sur 3 ans
Objectif	Objectif supérieur à la croissance de +5% par an retenue pour les plans précédents Niveau de croissance fixé dans la fourchette de +6% à +10% par an (le niveau précis sera communiqué à l'issue du plan)	Identique au plan 2013 soit un rendement pour l'actionnaire de 8%, comme publié	<b>MODIFICATION</b> - 0% si le taux de rendement Air Liquide est inférieur à la moyenne des deux indices - 50% si le taux de rendement Air Liquide est égal à la moyenne des deux indices - 100% si le taux de rendement Air Liquide est supérieur de plus de 3% à la moyenne des deux indices - évolution sur une base linéaire
Réalisation des conditions de performance	Ces éléments seront publiés en 2019 pour le plan 2016.		
Attribution			
Attribution totale			

### - BNPA récurrent

Concernant le critère du BNPA récurrent, le principe retenu, tel que mentionné page 158 du document de référence d'Air Liquide 2015, est d'augmenter l'objectif de moyenne des croissances annuelles sur la période de 3 ans. **Plus spécifiquement, l'objectif de BNPA récurrent, précédemment à +5% par an, a été fixé à un niveau de croissance compris dans la fourchette de +6% à +10% par an. Le niveau précis sera communiqué ex-post.**

### - Le critère du rendement pour l'actionnaire (TSR)

Les références auxquelles le TSR sera comparé et la composition du panel pourront être adaptées pour intégrer les commentaires reçus des investisseurs, comme mentionné dans le document de référence 2015 d'Air Liquide page 158.

- Plus spécifiquement, concernant la part relative du TSR, l'objectif va rester basé sur une performance égale à la moyenne des deux indices. Néanmoins, **le taux de réalisation des conditions de performance sera de 0% si le TSR d'Air Liquide est inférieur à la moyenne des deux indices, de 50% s'il est égal à la moyenne des deux indices** et de 100% s'il est supérieur de plus de 3% à la moyenne des deux indices, sur la base d'une évolution linéaire. Cette modification renforce significativement ces conditions de performance puisqu'elles rendent toute attribution impossible pour une performance inférieure à la moyenne des deux indices.

- Le TSR absolu reste inchangé avec le même objectif que celui des plans précédents, c'est à dire +8% comme publié.

## Conditions de performance applicables aux options et aux actions de performance qui seront attribuées en 2017:

Nous avons l'intention de simplifier le critère du TSR en **incluant la comparaison à un seul indice publié et utilisé sur les marchés financiers**. A hauteur de la part des conditions de performance qui dépend de ce critère de TSR relatif, **aucune attribution de stock options ou d'actions de performance ne sera possible si le TSR d'Air Liquide est inférieur à la médiane de cet indice**.

*Ces modifications seront proposées au Conseil d'administration pour approbation.*

---

## CONTACTS

### Relations Investisseurs

Aude Rodriguez  
+33 1 40 62 57 08  
Erin Sarret  
+33 1 40 62 57 37

### Service Actionnaires

Patrick Renard  
+33 1 40 62 51 86  
Didier Henriot  
+33 1 40 62 52 89

---

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide est présent dans 80 pays avec plus de 50 000 collaborateurs et sert plus de 2 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902. L'ambition d'Air Liquide est d'être le leader dans son industrie, en étant performant sur le long terme et en agissant de façon responsable.

Pour Air Liquide, ce sont les idées qui créent de la valeur sur le long terme. L'engagement et l'inventivité permanente des collaborateurs du Groupe sont au cœur de son développement.

Air Liquide anticipe les enjeux majeurs de ses marchés, investit à l'échelle locale et mondiale et propose des solutions de haute qualité à ses clients, ses patients, et à la communauté scientifique.

Le Groupe s'appuie sur sa compétitivité opérationnelle, ses investissements ciblés dans les marchés en croissance et l'innovation pour réaliser une croissance rentable dans la durée.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 16,4 milliards d'euros en 2015. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et est membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.